

FP 2 - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

DUREE

7 heures sur une journée

DATE(S)

Nous consulter

HORAIRES :

9h-12h30 - 13h30-17h00

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière
13001 Marseille

COUT/TARIF

895 € Nets de taxe
Établissement non soumis à la TVA

ORGANISATION

Interentreprises - Possibilité en intra
(pour les tarifs : nous consulter)
Session limitée à 10 personnes

SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation,
remise de :

- Attestation de compétences et de fin de formation
- Formation validée au titre de la formation continue des avocats

OBJECTIFS

- Maîtriser le fonctionnement interne de l'association sportive
- Maîtriser la gouvernance de l'association sportive
- Maîtriser la situation financière de l'association sportive
- Adapter les dispositions applicables à sa structure associative
- Recenser les obligations de l'association

PUBLIC

Avocats, juristes de clubs, dirigeants de clubs, agents des collectivités publiques

PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Pas de prérequis

PROGRAMME

- I – Création d'une association sportive
A – Conditions générales
B - Conditions spécifiques
- II – Organisation interne de l'association
A – Les membres
B – Les organes d'administration et de direction
C – Les modifications de statut
- III – Financement de l'association
A – Financements internes
B – Financements publics
C – Financements privés
- IV – Disparition de l'association
A – Nullité
B – Techniques de dissolution
C – Liquidation
- V – Dirigeants de l'association
A – Pouvoirs des dirigeants
B – Responsabilités personnelles des dirigeants

**LES + DE LA FORMATION**

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier
- Remise support électronique

Responsable de la formation

Jean Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport

Renseignements pédagogiques

Nathalie LATIL-PENEAU
nathalie.peneau@univ-amu.fr

Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr

04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%
Taux de réussite : NC

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention
Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



INTERVENANT : Gaylor RABU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Co-directeur du Master Professionnel « Droit du sport »

